



La mère de mes enfants ne remplit pas ses obligations

Par Harkonnen

Bonjour,

Mes enfants sont hébergés par leur mère en semaine, et je les ai en garde un week-end sur 2 et une semaine de vacances scolaires sur 2.

Je lui verse sa pension régulièrement, que je rehausse tous les ans en fonction de l'inflation.

Néanmoins, quand les enfants viennent chez moi, elle ne me fournit aucun vêtement, aucune trousse de toilette et je n'ai pas le carnet de santé. Donc je paye une pension, mais en plus je dois acheter des vêtements moi même. Sans compter que si un jour j'ai besoin du carnet de santé pour une éventuelle hospitalisation, je ne l'ai pas. Et ce, malgré mes multiples demandes. J'ai commandé des photos scolaires, qu'elle a gardé en prétextant qu'elle les avait perdues car ma fille les lui avait données par erreur.

De plus, elle ne cesse de me dénigrer auprès d'eux, en racontant sans cesse des mensonges à mon sujet. Ce qui déstabilise les enfants car ils ne savent plus qui croire. De plus, certaines paroles et plaintes des enfants me font penser qu'elle les corrige physiquement quand ils ne sont pas sages. Mais je n'ai aucune preuve de ceci à part la parole des enfants.

Y'a t'il un moyen pour obliger Madame à respecter ses obligations et arrêter de me dénigrer ?

Je vous remercie par avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour toutes ces affirmations, il faudrait des preuves, que vous n'avez apparemment pas.

Lorsque les enfants sont chez vous, c'est à vous de pourvoir à leurs besoins, de logement, de nourriture, de vêtements et de santé.

Le carnet de santé n'est nullement obligatoire en cas d'hospitalisation. Si besoin, l'hôpital contacte le médecin traitant. Pour les cas graves (allergies ? greffe ?) l'enfant doit être porteur en permanence d'une carte spécifique.

Si vous pensez vos enfants en danger signalez le au 119 et lisez cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781[url]

Il y aura une enquête des services sociaux.

attention : une dénonciation calomnieuse peut vous être reproché.

Les enfants peuvent aussi consulter un pédopsychiatre qui les aidera à faire la part des choses concernant les dénigrements. Et s'ils le vivent mal, son rapport pourra être transmis au JAF pour modifier les conditions de garde.

Par kang74

Bonjour

La justice ne peut pas faire grand chose au sujet des choses que vous invoquez .

Le fait de donner un change est un usage plus qu'une obligation sachant que chaque parent doit faire selon l'intérêt des enfants ; je ne connais aucun titulaire de DVH qui n'est pas un trousseau pour ses enfants .

Le carnet de santé a de moins en moins d'intérêt sachant qu'il n'y a aucune obligation de le faire remplir et de moins en

moins de medecins qui prennent le temps de le remplir : mais vous pouvez très amener vos enfants vous même chez un medecin pour faire le point sur leur santé (vous avez le droit de demander qu'ils soient rattachés sur votre carte vitale)

Pour les photos vous pouvez contacter l'école pour pouvoir les récupérer directement auprès de l'établissement .

Pour le reste, dans un contexte conflictuel, vos dires seront toujours mises en doute .

Vous êtes libre par contre de demander à avoir vos enfants en garde alternée si un élément nouveau le justifie .

Vous pouvez aussi demander à participer à une médiation familiale pour adoucir la communication entre vous, histoire que les enfants ne patissent plus de cela .

Une demande de résidence habituelle changeant les repères des enfants sur ces motifs n'a aucune chance d'aboutir .

Par Harkonnen

@yapadequoi :

A part pour les accusations de maltraitance pour lesquelles je n'ai effectivement aucune preuve, j'ai des preuves que Madame me dénigre auprès des enfants tout simplement car les enfants me le répètent et me demandent si c'est la réalité.

Vous dites que lorsque les enfants sont chez moi, je dois leur fournir le nécessaire en vêtements, ce que je fais.

Or sur [url=https://cyber-avocat.com/droit-de-visite-et-dhebergement-les-droits-et-obligations-de-chacun/]cette page[url], il est mentionné le contraire : "le parent chez lequel demeurent l'enfant doit fournir, pour l'exercice du droit de visite et d'hébergement tout le nécessaire à l'enfant à savoir, vêtements et chaussures adaptés, propres, en bon état et en nombre suffisant, trousse de toilette, matériels pour les activités habituelles, médicaments?".

Qui croire ?

Et idem pour le carnet de santé : "le carnet de santé, la pièce d'identité ou le passeport de l'enfant doivent suivre l'enfant et être remis au parent bénéficiaire du droit de visite et d'hébergement". Encore une fois, qui croire ?

D'ailleurs, il est indiqué sur cette page que "chaque parent doit indiquer à l'autre le lieu ou il se rend avec l'enfant et permettre une communication libre au moins hebdomadaire entre l'enfant et le parent avec lequel il n'est pas", ce qu'elle ne fait pas non plus.

@kang74 : j'ai bien évidemment tout ce qu'il faut chez moi pour mes enfants. Mes enfants sont également rattachés sur ma carte vitale.

Vous dites que mes dires seront toujours mis en doute. Donc si les enfants me rapportent des choses que je trouve anormales et que je les répète au juge, ma parole sera mise en doute, même si c'est vécu par les enfants ?

La garde alternée m'a été refusée, car Madame, avec l'aide de son avocat, a menti au juge à mon sujet et a produit de fausses attestations.

A la lecture de vos réponses, je ne peux que constater (mais c'était déjà fait) que la justice en France est encore très défavorable aux pères, qui ne sont encore considérés que comme des robinets à pension alimentaire. C'est bien triste, et il va bien falloir que ça finisse par changer avant que des pères ne finissent par commettre des actes de protestation irréversibles : un de mes amis dans la même situation que moi parlait de s'immoler par le feu car malgré toutes les preuves qu'il a fourni pour prouver la défaillance de la mère, celle-ci possède encore la garde. C'est vraiment scandaleux.

On pourrait déjà commencer par faire comme aux US, et punir pénalement tout faux témoignage devant la cour. Car le mensonge est hélas passé dans la norme en matière de garde d'enfants j'ai l'impression.

Par kang74

Reprenez votre jugement et merci de me dire les raisons invoquées par le juge au sujet de la GA ?

Je doute que ce soit le fait de simples attestations .

Après effectivement qu'importe qui a raison si on choisit de ne pas se défendre avec un avocat (il faut savoir exposer ses arguments et bien évidemment prouver la fausseté des faits)

Personnellement j'en ai un peu marre de voir des pères qui n'ont pas eu ce qu'ils veulent, se victimiser .

Les pères qui demandent la résidence habituelle avec les bons arguments l'ont .

Par de là, les mères paient aussi des pensions alimentaires .

La garde alternée est le système par défaut depuis 2016 : encore faut-il ne pas la saborder en s'éloignant des repères de l'enfant et en ayant un projet de vie compatible avec les besoins des enfants (contraintes pro palliées par des modes de garde)

Donc si un père veut s'immoler par le feu pour cela, il prouve surtout que le juge a justement statué au sujet de la résidence de l'enfant, l'instabilité psychique étant une raison de confier les enfants le moins possible aux parents qui en souffrent (hommes ou femmes) dans leur propre intérêt

Toutes les sources citées dans le site dont vous parlez sont obsolètes et/ou fausses : on ne change pas un jugement sur ce genre de détails qui ne prouvent que le climat conflictuel entre les parents.

La seule façon de faire évoluer un jugement de résidence habituelle de l'enfant c'est déjà de proposer de prendre plus les enfants (et donc de dire oui quand on vous le propose) un éloignement géographique du parent gardien, ou une volonté claire et non équivoque d'un enfant qui a presque 14 ans et que sera entendu par le JAF.

Bien évidemment la "découverte" que son ex s'est transformée en boule de haine contre ses enfants pile poil quand on veut entamer une procédure contre elle, sera toujours à prendre pour ce qu'elle est si elle n'a pour source que les paroles du père (ou les paroles des enfants chez le père, qui généralement disent que le parent veut entendre)

Cela se retournera contre vous avec une preuve de dénigrement.

Après, comme c'est possible, cela passe par un signalement ou il y aura enquête sociale chez les deux parents pour apprécier l'origine de la situation préoccupante.

Et un conflit parental suffit largement à considérer que les enfants sont en danger au milieu de tout cela.

Par yapasdequoi

Vos propos sont très excessifs.

Une immolation par le feu pour obtenir un carnet de santé qui n'est pas utile la plupart du temps ?

Et les paroles des enfants peuvent être écoutées par le JAF directement (selon leur âge). Mais des paroles répétées n'ont pas plus de poids dans un sens que dans l'autre.

Le dénigrement systématique que vos enfants supportent autant que vous pouvez leur causer un "malaise" ou pire encore et c'est la raison pour laquelle je recommande une consultation médicale/psychologique.

Vous devriez vous-mêmes consulter un avocat, plutôt que de brandir des articles publiés sur internet et qui ne correspondent pas forcément à votre contexte.

Vous pouvez aussi saisir à nouveau le JAF pour faire ajouter au jugement les obligations que vous souhaitez imposer à chaque visite (liste des vêtements et objets personnels qui doivent accompagner l'enfant), mais la mère pourra aussi ajouter ses propres exigences.

Par Harkonnen

@kang74 : j'ai lu et relu le jugement des centaines de fois, et il n'y a aucune raison de refus de la garde alternée. Vous dites que c'est le système par défaut depuis 2016, or j'ai divorcé en 2014.

J'ai une bonne situation financière, un métier sûr et de l'amour pour mes enfants, donc aucune raison de me refuser la garde alternée.

Madame a menti comme une arracheuse de dents en disant au juge que les enfants n'étaient pas désirés par moi, ce qui est complètement faux. Si ça avait été le cas, pourquoi les aurais-je reconnus, et pourquoi aurais-je demandé la garde alternée ? Ses attestations déclaraient que je ne m'en occupais jamais, ce qui est totalement faux également. La vérité c'est que leur mère ne m'a considéré que comme un géniteur, et une fois qu'elle a eu ses enfants, elle a tout fait pour que je la quitte et se les approprier. Et ne dites pas que je fabule, c'est elle même qui me l'a dit.

Quand je lis que vous en avez marre que les pères se victimisent, j'ai l'impression que vous n'êtes vraiment pas au fait de la perfidie de certaines femmes. Bien sûr, certaines pères exagèrent surement, mais je peux vous assurer qu'il existe des femmes qui sont prêtes à tout pour rayer le père de la vie de leurs enfants.

Et je vous rappelle que mon post de départ concernait juste les éventuels recours auxquels je pouvais requérir pour que mon ex respecte ses devoirs. Si vous me dites que tout ce que je vous ai envoyé est désuet, je veux bien vous croire car c'est surement votre métier. Mais s'il vous plaît, quand je vous dis que la mère est défaillante, je vous prie de me croire car c'est bien la vérité.

Cordialement.

@yapadequoi : merci pour votre réponse.

Par kang74

Bon 2014 on n'en était encore à accorder la résidence à l'un ou à l'autre .
Donc on faisait suivant la personne qui prouvait s'en être principalement occupé .
Car oui , je ne sais toujours pas si vous aviez un avocat, ce que vous avez avancé comme argument pour prouver vous en être occupé de la même façon que la mère mais vu l'ancienneté de la décision et ce que vous dites de vos enfants, cela laisse supposé qu'ils étaient très jeunes (si vous pouviez préciser leurs ages ce serait bien)
Je n'ai jamais vu un juge statuer sur ce genre de dires et je serai étonnée qu'ils soient retenus, même en 2014, pour décider d'une résidence habituelle ou d'une GA .
J'ai plusieurs exemple concret ou le père n'a pas désiré l'enfant , l'a reconnu tardivement (voire très tardivement) et a eu la résidence habituelle ou la GA (avant 2016 aussi)
Donc entre ce qui a été dit et ce que le juge en a retenu il y a un monde : vous avez un jugement, il a clairement exposé les motifs sur celui ci , motifs qu'il est important de lire et de comprendre et que j'aimerais bien que vous me donniez (c'est aussi important pour une révision de jugement)
Si cela se trouve la GA n'a pas été accordée à cause de la distance, ou à cause de l'age des enfants (c'était encore le cas avant le système par défaut), et il y aurait eu des choses à faire avant en tenant compte de ceux ci .
Vous ne seriez pas le premier à ne lire que les décisions et pas l'ensemble de la grosse (tout le blabla avant : pas votre ex ;-)) .

Quand je lis que vous en avez marre que les pères se victimisent, j'ai l'impression que vous n'êtes vraiment pas au fait de la perfidie de certaines femmes. Bien sur, certaines pères exagèrent surement, mais je peux vous assurer qu'il existe des femmes qui sont prêtes à tout pour rayer le père de la vie de leurs enfants
Je vous assure qu'on atteint dans ce domaine une certaine égalité dans un contexte de rupture, et étant moi même divorcé et remarié, y a un moment faut aussi savoir se dire qu'il était quand même de notre responsabilité de mieux choisir avec qui on fait des enfants .
Je vous ai répondu à l'ensemble de vos questions (oui les arguments JAFLAND ont déjà été testé au grand désarroi de ceux qui ont cru en leurs bonnes paroles qui se sont pris un retour de revers en prime)
Pour des réponses plus fines, il faut aussi répondre aux miennes .
Prenez vous vos enfants tel le jugement (à 100%?)et proposez vous de les prendre plus (ça marche mieux dans un climat apaisé je vous l'accorde)
Quels age ont vos enfants ?
Attention par rapport à ce que vous appelez devoirs et obligations de votre ex .
Elle n'en a aucun envers vous (il faut vraiment le comprendre)
Elle a les mêmes que vous envers vos enfants (ce n'est pas parce que vous avez le droit de voir vos enfants un week end sur deux, que vous n'avez aucun devoir vis à vis du suivi scolaire ou médical: vous pouvez participer aux réunions, vous pouvez prendre rdv chez un medecin lors des vacances scolaires)
Pour des éventuelles suspicions de maltraitance, l'autre parent marche toujours sur des ?ufs (ce pourquoi on ne croira pas s'il dénonce des faits graves comme des attouchements, par exemple, même si l'enfant le dit aussi).
D'ou le fait d'agir en impliquant des tiers,comme un pédo psy, une infirmière scolaire, en demandant ce qu'il convient de faire au 119 ... en sachant que là aussi le " scud" peut lui revenir en pleine face .
Il faut aussi savoir se protéger aussi des paroles de vos enfants qui suivant leur age peuvent avoir une tendance aux hyperboles pour parler d'un conflit avec leur mère, surtout s'ils ont bien conscience du conflit entre vous, pour l'utiliser à leur profit (se victimiser c'est parfois utile pour qu'on vous manifeste plus d'intérêt et avoir plus facilement certaines choses quand on a des parents divorcés)
Par de là, si vous pensez à une véritable maltraitance, il faut quand même être prudent .

Par Harkonnen

Prenez vous vos enfants tel le jugement (à 100%?)et proposez vous de les prendre plus (ça marche mieux dans un climat apaisé je vous l'accorde)

Oui, je n'ai jamais loupé un week-end ou une semaine de vacances. Et j'ai proposé à Madame de les prendre une soirée par semaine, à la demande des enfants, elle n'a même pas daigné me répondre.

Quels age ont vos enfants ?

12 et 8 ans. Ils avaient 3 mois et 3 ans 1/2 quand on s'est séparés.

Attention par rapport à ce que vous appelez devoirs et obligations de votre ex .
Elle n'en a aucun envers vous (il faut vraiment le comprendre)

J'ai appris récemment que ma fille ainée consultait un pédopsy. Je n'en ai jamais été informé, c'est ma fille qui me l'a appris. Mon ex n'avait pas le devoir de m'en informer avant ?

Ma fille ainée est rentrée au collège en septembre. Or, je n'ai jamais été consulté quant au choix du collège, elle l'a choisi sans me demander mon avis. Là encore, je n'ai pas le droit d'être associé à cette décision ?

Et des exemples comme ça, je peux vous en citer des dizaines.

Elle a les mêmes que vous envers vos enfants (ce n'est pas parce que vous avez le droit de voir vos enfants un week end sur deux, que vous n'avez aucun devoir vis à vis du suivi scolaire ou médical: vous pouvez participer aux réunions, vous pouvez prendre rdv chez un medecin lors des vacances scolaires)

Je les amène chez le médecin quand il y a besoin, et étant en télétravail, j'assiste à toutes les réunions scolaires et même les kermesses. Je les amène également à leurs tournois sportifs le samedi (là encore, la mère les a inscrits sans me demander mon avis).

Pour des éventuelles suspicions de maltraitance, l'autre parent marche toujours sur des ?ufs (ce pourquoi on ne croira pas s'il dénonce des faits graves comme des attouchements, par exemple, même si l'enfant le dit aussi).

D'ou le fait d'agir en impliquant des tiers,comme un pédo psy, une infirmière scolaire, en demandant ce qu'il convient de faire au 119 ... en sachant que là aussi le " scud" peut lui revenir en pleine face .

Il faut aussi savoir se protéger aussi des paroles de vos enfants qui suivant leur age peuvent avoir une tendance aux hyperboles pour parler d'un conflit avec leur mère, surtout s'ils ont bien conscience du conflit entre vous, pour l'utiliser à leur profit (se victimiser c'est parfois utile pour qu'on vous manifeste plus d'intérêt et avoir plus facilement certaines choses quand on a des parents divorcés)

Par de là, si vous pensez à une véritable maltraitance, il faut quand même être prudent .

C'est bien pour ça que je prends des pincettes avec cette histoire. Néanmoins, quand votre petite fille pleure le dimanche soir en disant qu'elle ne veut pas rentrer chez elle car "sa mère est cruelle" (je cite), ou que votre grande fille a peur de rentrer chez sa mère au point de se rendre malade, tout ça parce qu'elle a perdu une boucle d'oreille, on est en droit de se poser certaines questions.

Par kang74

12 et 8 ans. Ils avaient 3 mois et 3 ans 1/2 quand on s'est séparés.

Ceci explique grandement les choses quand au rendu de la décision du premier jugement .

Que je vous reconseille de lire .

Car à mon avis si vous habitez proche de la mère , vous auriez pu revenir dessus dès que le plus jeune avait atteint l'age de deux ans pour une GA .

C'est à la pédo psy de s'enquérir de votre avis .

M'enfin stratégiquement, on ne reprochera jamais à un parent de vouloir que son enfant aille mieux, et comme vos droits n'existent que par rapport à l'interet de l'enfant ...

Je serais vous, je me positionnerai à l'inverse de ce que rêverait votre ex (et elle a du vous dépeindre comme cela auprès de la pédo psy ... qui n'est jamais dupe), en essayant d'avoir les coordonnées de la pédo psy, en proposant éventuellement de participer à une séance si c'est pour le bien de votre enfant.

La pedo-psy décidera du bien fondé (attention elle n'a pas à vous dire l'objet des seances mais vous, vous pouvez lui parlez de vos inquiétudes sans mettre en cause votre ex)

12 ans est un age compliquée ...

Pour le collège, il n'y a pas de choix ; c'est celui du secteur de votre enfant .

Donc mise à part inscription dans le privé, mais là aussi c'est l'école qui doit s'enquérir de votre accord .

Pas votre ex .

Il y a souvent maitrise quant au concept de l'autorité parentale conjointe .

Cela veut dire que vous avez les mêmes droits, que les tiers doivent respecter de la même façon et que ces droits doivent toujours être exercés par rapport à l'interet de l'enfant .

Donc dans les faits, oui, vous pouvez embêter la pédo psy pour que celle ci soit bloquée ... mais concretement c'est surtout le risque qu'on vous enlève ces droits (car c'est bizarre ne pas vouloir que votre enfant ait des soins)

Cela ne veut pas dire qu'elle ne peut rien faire sans votre aval, cela ne veut pas dire qu'elle a des devoirs envers vous .

Votre ainée a peut être une infirmière scolaire a qui se confier ? Il y a peut être une maison des ados pas loin de chez

vous ?

Peut être aborder le fait avec votre grande, en mettant bien les guillemets qui s'imposent, que s'il y a besoin, vous pouvez demander à la /les prendre plus et lui demander ce qu'elle penserait ? (ne pas lui faire de fausse joie, ne pas fausser non plus son ressenti juste pour vous faire plaisir)

Vous pouvez par contre leur dire votre inquiétude et qu'il est important qu'elles se confient à vous OU à quelqu'un si quelqu'un leur fait du mal (toujours bien mettre des précautions pour laisser ouvertes les réponses : parfois on a des surprises, il n'y a pas que la mère qui peut être en cause)

Attention, si vous vous y prenez mal, si suivant ce qu'elles vous disent vous êtes frontale avec la mère, le risque non négligeable c'est de vous retrouver avec des filles qui deviennent mutiques sur ce qu'il se passe chez la mère

Pour un éventuel appel au 119 (je propose d'abord la conversation avec vos filles ensemble ou séparément) là aussi attention à votre posture : si vous attaquez, critiquez la mère : c'est mort .

Il ne faut parler que de vos filles et vos inquiétudes par rapport à leur comportement .

Sachant qu'ils peuvent vous dire que soumettre vos filles à un interrogatoire chaque fois que vous les avez peuvent les mettre en conflit de loyauté et provoquer souffrance et stress (ce qui n'est pas faux)

Nul n'est parfait en tant que parent : ni votre ex, ni vous.

C'est pour cela que les reproches sont toujours à manier avec précaution, car quand il arrive vraiment qu'il y ait des choses pénalement reprochables, vous avez déjà nui à la légitimité de demander des explications .

Si sa boîte mail ou sms est rempli de reproches comme fait dans votre premier post ...cela ne va pas être simple .

Mais la plus grande a 12 ans, il n'est pas déconnant de lui dire que bientôt si elle veut vous voir plus en GA ou en résidence habituelle cela puisse être possible .

Vous verrez sa réaction, ses questions, notamment vis à vis de sa soeur pour affiner votre position et faire une requête en conséquence .

Sachant que la mère fera durer la requête (avec les conséquences possibles sur vos filles)

Par Harkonnen

Car à mon avis si vous habitiez proche de la mère, vous auriez pu revenir dessus dès que le plus jeune avait atteint l'âge de deux ans pour une GA .

Nous habitons à 2km l'un de l'autre, dans la même ville. Et j'ai pensé à revenir dessus : j'ai donc demandé à mon ainée si elle le souhaitait. Sa réponse fut négative : non pas qu'elle était malheureuse chez moi, mais elle m'a expliqué qu'elle avait ses habitudes chez sa mère, et que ça la perturberait si elle venait une semaine chez l'un et une semaine chez l'autre. Comme vous le voyez, j'ai privilégié son intérêt, et je n'ai pas entamé de procédure. J'ai juste souhaité une soirée par semaine, sans réponse de mon ex.

Je serais vous, je me positionnerai à l'inverse de ce que rêverait votre ex (et elle a du vous dépeindre comme cela auprès de la pédo psy ... qui n'est jamais dupe), en essayant d'avoir les coordonnées de la pédo psy, en proposant éventuellement de participer à une séance si c'est pour le bien de votre enfant.

La pédo-psy décidera du bien fondé (attention elle n'a pas à vous dire l'objet des séances mais vous, vous pouvez lui parler de vos inquiétudes sans mettre en cause votre ex)

12 ans est un âge compliqué ...

J'ai pris rendez-vous avec elle le lendemain où je l'ai appris, et je lui ai fait part de mes inquiétudes. Je ne sais pas si elle a donné suite, mais tout ce que je peux vous dire, c'est que le week-end suivant, ma fille ainée m'apprenait que sa mère lui avait dit qu'elle ne la taperait plus jamais. Est-ce que ça a été suivi d'effets, je ne sais pas.

Pour le collège, il n'y a pas de choix ; c'est celui du secteur de votre enfant .

Donc mise à part inscription dans le privé, mais là aussi c'est l'école qui doit s'enquérir de votre accord .

Pas votre ex .

Elle a effectivement choisi un collège privé. Mais l'école ne m'a prévenu en aucune façon. Pourtant ils me connaissent car je me suis présenté à la directrice dès notre séparation.

Cela veut dire que vous avez les mêmes droits, que les tiers doivent respecter de la même façon et que ces droits doivent toujours être exercés par rapport à l'intérêt de l'enfant .

Mon ex a une certaine position sociale dans la ville où nous vivons. Certains propos que j'ai entendus, certains actes que j'ai constatés, me laissent à penser qu'elle m'a savonné la planche sur pas mal de points. Comme je vous l'ai dit, ça ne la dérange pas de mentir. Et je peux vous certifier qu'elle ne s'est pas gênée.

Votre ainée a peut être une infirmière scolaire à qui se confier ? Il y a peut être une maison des ados pas loin de chez vous ?

Peut être aborder le fait avec votre grande, en mettant bien les guillemets qui s'imposent, que s'il y a besoin, vous pouvez demander à la /les prendre plus et lui demander ce qu'elle penserait ?(ne pas lui faire de fausse joie, ne pas fausser non plus son ressenti juste pour vous faire plaisir)

Vous pouvez par contre leur dire votre inquiétude et qu'il est important qu'elles se confient à vous OU à quelqu'un si quelqu'un leur fait du mal (toujours bien mettre des précautions pour laisser ouvertes les réponses : parfois on a des surprises, il n'y a pas que la mère qui peut être en cause)

Attention, si vous vous y prenez mal, si suivant ce qu'elles vous disent vous êtes frontale avec la mère, le risque non négligeable c'est de vous retrouver avec des filles qui deviennent mutiques sur ce qu'il se passe chez la mère

Je ne demande jamais rien sur ce qu'il se passe chez la mère, ce sont elles qui m'en parlent spontanément sans que je le demande. C'est comme ça que j'ai appris pour les corrections physiques, la pédopsychologie, etc. Elles me disent toujours tout spontanément.

Nul n'est parfait en tant que parent : ni votre ex, ni vous.

C'est pour cela que les reproches sont toujours à manier avec précaution, car quand il arrive vraiment qu'il y ait des choses pénalement reprochables, vous avez déjà nui à la légitimité de demander des explications.

Si sa boîte mail ou sms est rempli de reproches comme fait dans votre premier post ...cela ne va pas être simple.

Je n'ai aucune interaction avec elle, ni par mail, ni par téléphone, ni par SMS, ni autre. Je me contente d'écouter mes enfants, de me renseigner à l'école et ailleurs. Je collecte des informations pour le jour J où je la remettrai devant le juge. Et la fierté de cette femme est telle que je sais que si je fais la moindre erreur, je la paierai cash. Je ne frapperai donc qu'une seule fois. Mais ça sera la bonne.

Par kang74

Elle a effectivement choisi un collège privé. Mais l'école ne m'a prévenu en aucune façon. Pourtant ils me connaissent car je me suis présenté à la directrice dès notre séparation.

Vous vous êtes présenté au collège privé il y a 8 ans ??

J'ai un peu de mal à comprendre

L'inscription en école privée nécessite votre accord : donc le collège doit avoir la signature des deux parents pour pouvoir accepter l'enfant.

Vous pouvez très bien vous étonner de n'avoir jamais eu le dossier d'inscription en main, ou d'en demander une copie, intelligemment, en disant que vous ne remettrez pas en cause ce fait (notamment pour le bien de votre fille)

Si cette école ne le demande pas elle est clairement en tort(je n'ai jamais vu d'école privée prendre le risque d'une action judiciaire)

Pour votre fille, le ver est dans le fruit : elle connaît votre position, elle peut y réfléchir, vous pouvez lui rappeler votre position ponctuellement, elle peut changer d'avis.

Et vu son âge, pas besoin de plus si dans deux ans elle sent le besoin de vivre chez vous (attention ses amis comptent beaucoup à cet âge : pensez à les inviter)

dans tous les cas, répétez lui que si elle a un souci, elle peut vous en parler mais que dans tous les cas elle doit en parler à quelqu'un : sa pédo psy, mais aussi ses amies, d'autres adultes.

Soyez là pour les réunions : là aussi un changement de comportement doit être rapportée à la pédo psy.

Et surtout, surtout ne donnez pas raison aux mensonges de votre ex en vous faisant passer pour le père qui cherche à piéger son ex pour des broutilles (donc s'il y a un souci ou des doutes par rapport à vos enfants on ne se risquera pas à se confier à vous en ayant peur de vos réactions)

Comme déjà dit par rapport à ces tiers ne parlez pas DU TOUT de votre ex (même suggéré)soyez juste un papa poule qui ne parle que de ses enfants etc ...

La posture est importante.

Pour le reste les paroles ne se présentent pas devant le JAF.

Après mieux vaut pas d'écrits que des écrits qui vous nuisent.

Néanmoins au sujet de l'école pour prouver que vous impliquez vous pouvez poser des questions qui n'amènent pas un conflit (donc ne rien exiger)

Par ESP

Bonsoir

Encore un sujet qui voit la limite de ce qui est demandé sur ce forum, foulée du pied et largement dépassée.

Les contributions devront donc avoir une simple finalité informative.

Je rappelle une nouvelle fois que vous êtes sur un forum juridique, institué pour délivrer une information juridique il ne vous appartient pas et vous demande d'aider les visiteurs en faisant abstraction de tout ce que vous pensez personnellement sur un cas ou sur l'attitude d'une personne !!!

Je demande donc aux modérateurs et superviseurs de ne pas hésiter à intervenir et modérer les posts.

Par kang74

ESP je ne suis pas sûre que vous ayez lu l'intégralité des échanges : tout a une base juridique. Il n'y a aucun jugement, il y a des conseils pour une situation délicate, dans l'intérêt des enfants . Et en justice familiale, c'est surtout les décisions rendues qui servent de base aux arguments retenus par un juge . L'âge des enfants en est un . Pour le reste, au niveau des signalements ce n'est pas du ressenti personnel, malheureusement .

Mais je prends note que si l'intervenant veut continuer cela se passera en MP .

Je prends note que aussi que la base juridique demandée est à géométrie variable .

Par Harkonnen

Vous vous êtes présenté au collège privé il y a 8 ans ??

J'ai un peu de mal à comprendre

Je parlais de l'école primaire, j'avais compris que vous disiez que c'était l'école primaire qui aurait dû m'avertir de la nouvelle école. J'avais mal compris.

L'inscription en école privé nécessite votre accord : donc le collège doit avoir la signature des deux parents pour pouvoir accepter l'enfant .

Vous pouvez très bien vous étonner de n'avoir jamais eu le dossier d'inscription en main , ou d'en demander une copie, intelligemment, en disant que vous ne remettrez pas en cause ce fait (notamment pour le bien de votre fille)

Si cette école ne le demande pas elle est clairement en tort(je n'ai jamais vu d'école privée prendre le risque d'une action judiciaire)

Mon ex m'a fait signer le bulletin d'inscription, mais j'ai été mis devant le fait accompli : elle avait déjà fait l'inscription et toutes les démarches avant de me faire signer l'inscription en dernier. A aucun moment elle ne m'a demandé mon avis quant au choix de ce collège. Je n'avais pas d'autre choix que d'accepter le sien. Bien sûr, j'aurais pu refuser de signer, mais il est plus que certain que ma fille avait déjà visité son collège. Donc je serais passé pour le méchant si je n'avais pas signé.

Pour votre fille, le ver est dans le fruit : elle connaît votre position , elle peut y réfléchir, vous pouvez lui rappeler votre position ponctuellement, elle peut changer d'avis .

Et vu son âge, pas besoin de plus si dans deux ans elle sent le besoin de vivre chez vous (attention ses amis comptent beaucoup à cet âge : pensez à les inviter)

dans tous les cas, répétez lui que si elle a un souci, elle peut vous en parler mais que dans tous les cas elle doit en parler à quelqu'un : sa pédo psy, mais aussi ses amies, d'autres adultes.

Soyez là pour les réunions : là aussi un changement de comportement doit être rapportée à la pédo psy .

On en a souvent parlé, elle sait qu'elle peut venir vers moi si besoin. Je pense qu'elle confie pas mal de choses à sa pédo-psy. Après, on verra si ce comportement perdurera dans le temps, avec l'adolescence qui arrive à grands pas.

Et surtout , surtout ne donnez pas raison aux mensonges de votre ex en vous faisant passer pour le père qui cherche à piéger son ex pour des broutilles

Oh que non... J'ai bien d'autres chats à fouetter que de chercher à m'occuper d'elle. En plus, je suis persuadé que c'est ce qu'elle voudrait. Je ne suis jamais rentré dans son jeu, et ça n'arrivera sûrement pas, ça serait trop lui faire plaisir.

Comme déjà dit par rapport à ces tiers ne parlez pas DU TOUT de votre ex (même suggéré)soyez juste un papa poule qui ne parle que de ses enfants etc ...

Là encore, j'ai bien d'autres choses à faire. En ce qui me concerne, je l'ai totalement zappée. J'ai l'impression que la réciprocité n'est pas vraie par contre.

Néanmoins au sujet de l'école pour prouver que vous impliquez vous pouvez poser des questions qui n'amènent pas un conflit (donc ne rien exiger)

Déjà fait... Réponse : "vois avec la prof principale". On ne peut rien en tirer, c'est peine perdue.

Par Harkonnen

@ESP

Je rappelle une nouvelle fois que vous êtes sur un forum juridique, institué pour délivrer une information juridique

Ca tombe bien, les échanges entre kang74 et moi sont d'ordre juridique. Je vous invite à tout relire ou à me bannir de votre forum si vous pensez que j'en outre passe le règlement.